

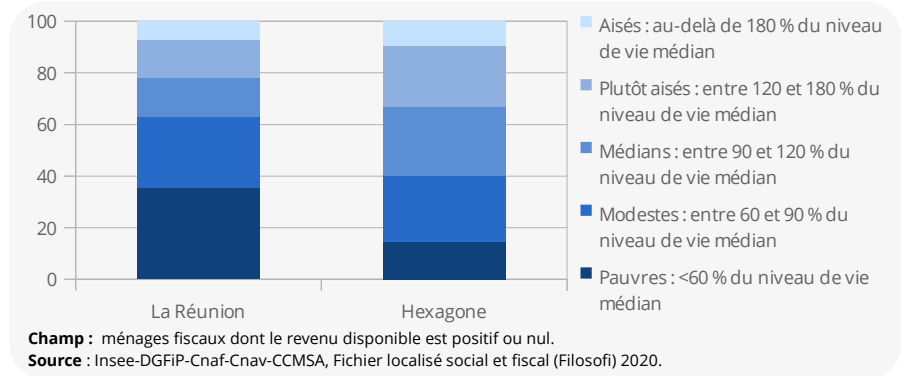
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

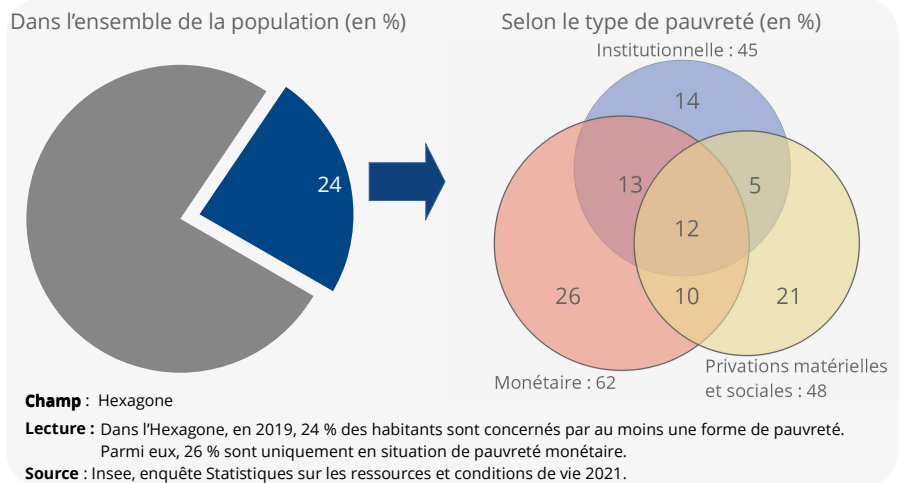
Pour mesurer la pauvreté, l'approche la plus fréquente est l'approche monétaire, selon laquelle, être pauvre, correspond au fait d'avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. **La pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosophi), ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois et par unité de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. D'après cette définition, 36 % de la population réunionnaise est pauvre en 2020, contre 14 % des habitants de l'Hexagone ▶ **figure 1**.

Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian de l'Hexagone, les personnes dites « modestes » représentent 27 % de la population de La Réunion, soit une part comparable à celle dans l'Hexagone (26 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, 7 % de la population réunionnaise est qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie près de deux fois supérieur au niveau de vie médian. Dans l'Hexagone, cette part est plus élevée (10 %).

▶ 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



▶ 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) permet de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un minimum social, ne correspond ainsi pas parfaitement à celle en situation de pauvreté monétaire. Elle ne correspond pas non plus à la population qui subit des privations matérielles et

sociales importantes, en étant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur les 13 considérées comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Dans l'Hexagone, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales.

À La Réunion, il est aussi possible de compléter l'approche monétaire de la pauvreté par celle relative aux privations matérielles et sociales [Robin, 2022]. Ainsi, quatre Réunionnais sur dix sont en situation de privations matérielles et sociales et trois sur dix cumulent les deux formes de pauvreté.

Le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) permet depuis 2012 d'appréhender la pauvreté monétaire à un niveau territorial fin.

Cet *Insee Dossier* exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté à La Réunion, jusqu'à l'échelle des intercommunalités, en s'appuyant notamment sur des données socio-démographiques (âge, type de ménage, type de commune de résidence, etc.). Pour rendre compte de la diversité des situations pouvant relever de la pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été identifiés.

Par ailleurs, différentes fragilités économiques et sociales peuvent contribuer à renforcer la précarité des ménages pauvres.

Certaines de ces fragilités sont assez directement liées à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.), tandis que d'autres en sont plus indépendantes ou contextuelles (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.). L'analyse d'indicateurs caractérisant ces fragilités permet d'apporter un éclairage sur le cumul de difficultés que peuvent connaître les ménages, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.